

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-7 du 22 Janvier 1979

portant nomination de l'Elève-Officier DAKOU NATOUGOU Benoît au grade de Sous-Lieutenant des Forces Armées Populaires du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N°76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le décret N°78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret N°76-46 du 19 Février 1976 déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement modifié par le décret N°78-174 du 6 Juillet 1978 ;
- VU l'ordonnance N°77-14 du 25 Mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU l'ordonnance N°78-39 du 26 Octobre 1978 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU le décret N°71-258 du 20 Décembre 1971 portant articulation de la hiérarchie des Personnels Militaires en différents Corps ;
- Sur proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 Janvier 1979,

DECRETE :

ARTICLE 1er - L'Elève-Officier d'Active DAKOU NATOUGOU Benoît est nommé au grade de Sous-Lieutenant des Forces Armées Populaires du Bénin.

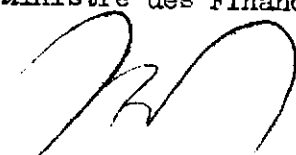
ARTICLE 2 - Le présent décret qui entraîne une augmentation de solde et accessoires de solde, prend effet pour compter du 1er Octobre 1978.

ARTICLE 3 - La Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale est chargée de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 22 Janvier 1979

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,


Isidore AMOUSSOU

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 CAB-MIL 6
EMCPEP + Etats-Majors 14 Intéressé 1 DSI 2
Ministères 15 SGG 4 SPD 2 DFE-DAJL-INSAE 6
IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Ch. 3
DB-DCF-Solde-Trésor-DI 16 EN-UNE-FASJET 6
JCRPB 1